



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/117

**en date du 23 novembre 2018**  
**convoqué le 16 novembre 2018**

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

MM. Camille ZIEGER, Jean-Charles THIS, Mme Louiza BOUDHANE, M. Roland KLEIN, Mme Bernadette PANIZZI, M. Jean-Marc WEBER, Mmes Sandrine WARNERY, Chantal FREUND, Monique PIERRARD, Sylvie FRANTZ, M. Philippe SORNETTE, Mme Patricia PAROT, M. Jean-Luc LAUER, Mme Virginie FAURE, MM. Fabien DI FILIPPO (départ à 19h53), Laurent MOORS, Mme Annie CANFEUR, M. Brice TASKAYA (arrivée à 18h06 et départ à 19h30), M. Robert HAQUET (arrivée à 18h55), Mme BRANDL-FREY Françoise, M. Stéphane PASTURAUD, Mme Hélène LINDENMANN, MM. Jean-Yves SCHAFF, Jean-Michel SASSO, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. Jean-Marie BRICHLER, Mme Marie-Catherine RHODE-PELTE, M. Bernard BRION.

Absents excusés : M. Patrick LUDWIG qui donne procuration à M. Jean-Charles THIS  
Mme Sandrine WELSCH qui donne procuration à M. Stéphane PASTURAUD  
M. Manuel SIMON qui donne procuration à Mme Nurten BERBER-TUNCER  
M. Nicolas VIDAL qui donne procuration à M. Bernard BRION

Assistaient à la séance : M. Christophe DAUFFER, Directeur Général des Services  
M. Jean-Marc MOREL, Directeur des services techniques  
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances  
M. Cédric TIERCELIN, Chef du service des affaires domaniales et urbanisme  
Mme Stéphanie DESPINOIS, Chef du service ESC  
M. Bruno ESTRADÉ, Démocratie participative  
Mme Catherine HUBER, Direction Générale  
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Fabien DI FILIPPO



**TARIF DE L'EAU AU 01/01/2019**

Il est rappelé que le prix de l'eau se décompose de la façon suivante :

- le prix de l'eau au m<sup>3</sup> vendu auquel on additionne :
- la redevance anti-pollution, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et reversée intégralement à l'organisme ;
- la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, établie en fonction des m<sup>3</sup> d'eau prélevés et distribués au cours de l'année. Cette redevance est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- la TVA à 5,5 % calculée sur l'ensemble des trois tarifs énumérés ci-dessus.

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et reversée intégralement à l'organisme. Cette redevance est soumise à une TVA de 10%.

Le maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2019 :

- le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,848 € HT pour la commune de Sarrebourg ;

- le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,858 € HT pour les communes extérieures, compte tenu de la majoration de 1 centime par m3 d'eau appliquée, et sous réserve des modifications qui pourraient intervenir en cours d'année.

- la redevance pour pollution domestique (révisable au 1er janvier de chaque année) reste à 0,35 € HT par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau s'élève à 0,075 € HT par m3.

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (révisable au 1er janvier de chaque année), collectée sur les factures d'eau et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, reste inchangée soit 0,233 € HT par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

Le prix global de l'eau à Sarrebourg (redevances et taxes incluses) est donc arrêté à 1.596 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019, donc **inchangé**.

Les tarifs de location des compteurs restent ceux fixés par décision prise en application de l'article L2122-22 du CGCT à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

**Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 20 novembre 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :**

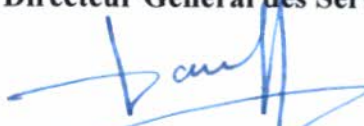
1°) D'approuver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- la stabilité du tarif de l'eau à 0,848 € / m3 pour la commune de Sarrebourg,

- la stabilité du tarif de l'eau à 0,858 € / m3 pour les communes extérieures, compte tenu de la majoration de 0,01 € /m3 appliquée, et sous réserve des modifications qui pourraient intervenir en cours d'année.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Sarrebourg, le 28 novembre 2018  
Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services,**



**Christophe DAUFFER**